



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 65

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'opportunité de créer un ordre national de la profession infirmière. La plupart des professions de santé disposent aujourd'hui d'un conseil de l'ordre. Or, les infirmières, qui sont pourtant la première profession de santé en termes d'effectifs avec près de 330 000 membres, en sont toujours dépourvues. La création d'un tel ordre infirmier apparaît particulièrement indispensable pour garantir la qualité des prestations fournies aux populations. Elle permettrait en outre d'actualiser la formulation des règles professionnelles et d'en contrôler efficacement l'application. Enfin, un ordre rassemblant l'ensemble des professionnels serait un forum démocratique au sein duquel les spécialités de chacun seraient dûment prises en compte. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conditions auxquelles le Gouvernement pourrait inscrire à l'ordre du jour du Parlement un projet de loi répondant aux préoccupations qui lui ont été soumises.

Texte de la réponse

Les services de la ministre de l'emploi et de la solidarité suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Actuellement, seules les professions médicales - médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes -, ainsi que les pharmaciens, ont un ordre professionnel installé. Certaines professions paramédicales, dont les infirmiers, ont des représentants qui souhaitent la mise en place d'un ordre professionnel. Cette demande ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de ces professions, les professionnels libéraux et les professionnels salariés ayant sur le sujet des approches différentes. En outre, les avantages des ordres pour les professionnels et surtout les usagers ne sont pas définis. C'est pourquoi, les ordres existants ont engagé une réflexion sur leurs missions et le service à rendre aux usagers. Ce n'est qu'au terme de cette réflexion qu'il pourra être envisagé d'étendre les ordres aux autres professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2166

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 339